L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, DU CONSEIL-GENERAL ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 JANVIER 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Les termes de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, batimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'avance et d'avance.

Le privilége des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque jour, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens-meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées jusqu'à contre-ordre et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, paieront dans la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM-SHIPS

Faisant le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord,

Du port de 1200 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté,

HIBERNIA	Capt. C. H. E. Judkins
BRITANNIA	J. Hewitt.
CALEDONIA	E. G. Lott.
ACADIA	Alex. Ryrie.

Partiront de Liverpool et Boston via Halifax, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er. février.
Caledonia	4 février	1er. mars.
Acadia	4 mars	1er. avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $130; De Boston à Halifax, 20

Il y a à bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships devront passer par les bureaux de poste.

S'adresser à JARVIS & ANDREWS, 7, Canal Row, Nouvelle-Orléans.
8 janv

CABOTAGE.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.—Le steamer JOHN AULL, capt. George W. Cable, partira aujourd'hui vendredi 12 à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co. 24, Poydras. 12 janv

POUR MEMPHIS & RANDOLPH.—Le paquebot régulier LOUISIANA, capitaine A. W. Tufts, est attendu à chaque instant et partira immédiatement. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis la rue du Canal ou à L. V. HUBBARD & Co. 95, Tchoupitoulas. 12 janv

POUR LES ATTAKAPAS (via Plaquemines)—Le nouveau steamer bon marcheur, à double machine, NEW BRAZIL, capitaine Henry Johnson, partira mardi prochain, 9 janvier, à midi, prenant du fret et des passages pour St. Martinville, Nouvelle Ibérie, Prove à Landing, Franklin, Pattersonville, Bau Berwick et tous les ports intermédiaires sur le Tèche et l'Atchafalaya. Pour plus de détails, s'adresser à bord ou à JOHN HALL, No. 1, Front Levée.

Le New Brazil a été affrété par le capitaine Johnson et il a été ... de beaux aménagemens pour passagers. Il a été engagé pour faire le voyage des Attakapas durant toute la saison, et prendra du fret et des passagers à aussi bas prix qu'importe quel bon bateau faisant les mêmes voyages. 8 janv

PAQUEBOT DU DIMANCHE—SULTANA—Pour Millikin's Bend, Vicksburg (Grand Gulf, Rodney et Natchez.—Le paquebot régulier SULTANA, capitaine M. Pease, sera dans ce port tous les vendredis matin de bonne heure pour recevoir du fret, et partira positivement du wharf de la rue du Canal, tous les dimanches matin à dix heures précises. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à L. V. HUBBARD, 95 Tchoupitoulas. 2 jan

Le bateau à vapeur MISSOURI MAIL convenable aux passagers, et pourvu de tout ce qui peut procurer du ... plaisir, sous le commandement du capitaine Littleton, fera à l'avenir, pour la commodité des habitans, des voyages dans le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux. Il partira tous les lundis et jeudis à 10 heures du matin, et à son retour il quittera Thibodeaux les mardis et vendredis à 10 heures du matin; et Donaldson, ses jours accoutumés, c'est-à-dire les mercredis et samedis à 7 heures A. M.

Convaincu de l'utilité d'un paquebot dans cette partie pour le prompt transport des passagers, le propriétaire continuera ses voyages durant toute l'été, et s'il est encouragé il fera construire un autre bateau, pour faire des voyages ... sur le Bayou Plaquemines... Dans l'espoir qu'une pareille entreprise sera prise en considération par les habitans et le public, le propriétaire s'honorera par ses attentions à obtenir le suffrage qu'il désire. Pour plus amples informations, s'adresser à BRAUD & LANDRY, Thibodeaux. 27 déc

Le MISSOURI MAIL, capt. Littleton, fera à l'avenir ses voyages à Donaldsonville deux fois par semaine seulement, et partira de la Nouvelle-Orléans les lundis et jeudis à 10 heures A. M. et au retour partira de Donaldsonville tous les mercredis et samedis à 7 heures A. M.

Le propriétaire ayant éprouvé des difficultés à décharger et à prendre du fret par le mauvais temps, et le bas des voyages par semaine, a préféré ... la convenance du public. ... Ayant été fortement encouragé par les habitans, ce bateau sera constamment les voyages ci-dessus, quoi qu'on en puisse dire. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRAUD & LANDRY. 7 déc

NOUVEL ARRANGEMENT.—La malle des Etats-Unis, steamer J. DUPRE, pour Madisonville, Louisburg et Mandeville, recevra du fret au bassin du nouveau canal. Il y a une barge pour le mouvoir. La barge à passagers partira de la barrière du péage (toll gate) à 8 heures A. M., les lundis, mercredis et vendredis. Passage: DEUX DIMES (20 cents), et retournera les jours suivants à l'arrivée du bateau. Cet arrangement aura lieu jusqu'à nouvel ordre. WILLIAMS, WHITMAN & Co. Agens, 31, rue du Camp. 29 nov

PACKET REGULIER ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS, LA BALIZE ET TOUS LES PORTS INTERMEDIAIRES.

LE superbe bateau à vapeur, fin marcheur, FAME, capitaine Jourdain-Martin, ayant été réparé et peint à neuf, reprendra ses voyages réguliers comme par le passé. Le FAME partira de la Nouvelle-Orléans pour les ports intermédiaires, tous les mercredis à 9 heures A. M. et quittera la Balize pour la Nouvelle-Orléans tous les vendredis à 7 heures A. M. et arrivera le samedi en ville. Le capitaine Jourdain prie les passagers qui désireront d'embarquer à bord du Fame d'être ponctuels à l'heure du départ, ainsi que les négocians qui voudront bien expédier du fret à son bord, de l'envoyer avant l'heure du départ.

Le capitaine Jourdain ose espérer que les habitans et les négocians voudront l'honorer du patronage qu'ils lui ont accordé jusqu'à ce jour.

Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, ou à JACQUES LAROSE, Agent, Vieille Levée, No 71.

P. S. Le capitaine Jourdain-Martin ayant vendu à Mr. Jacques Larose la moitié du bateau à vapeur Fame, prévient le public et ses amis qu'ils continueront à voyager comme par le passé. Ils espèrent mériter le patronage des habitans, par l'attention qu'ils porteront pour les ordres et le fret qu'on voudra bien leur transmettre. 1oct

HARRY OF THE WEST.

Le superbe paquebot du Bayou Sara HARRY OF THE WEST, capitaine Tho Clark, partira pour Bayou Sara et Tunica, tous les dimanches matin, à 10 heures—au retour, il partira du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail road. Ce bateau remplace la Luda.

Le Harry of the West est convenablement construit pour ces voyages; il a une chambre très spacieuse. Les chambres des dames sont meublées avec des lits pour la malle. Le capitaine pour prendre du fret à bord de ce bateau est ... que tous les planteurs ... peuvent avoir toute confiance qu'il prendra toute la quantité qu'on lui sera offerte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. BONNER, 11, St. Charles. 13 nov

STEAMER MALLE DES E. U. BRILLIANT,

Paquebot hebdomadaire pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sarah, Pointe Coupée et Tunica.

Le capitaine Hart ayant pris des arrangemens avec le Clipper pour le transport de la malle le dimanche, le beau steamer à double machine BRILLIANT, partira désormais de la Nouvelle Orléans tous les mercredis à 10 heures du matin, et du Bayou Sarah tous les samedis à midi, et fera son retour à la Nouvelle Orléans le lendemain matin de bonne heure.

Les prix du passage, etc. sont les mêmes que ceux chargés par les autres bons steamers faisant les voyages de la côte.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à W. H. AVERY, 60 Gravier. 29 aout

PORTS DU GOLFE.

POUR LA LAGUNA.—La goëlette WM. A. TURNER, capitaine J. Petit, partira du 15 au 16 du présent mois. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord. Il prendra des passagers pour Tabasco. 11 janv

POUR TAMPICO.—La goëlette WATER WITCH, capitaine J. Dupeire, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à CAPDEVIELLE & CUCULLU, 74 Vieille Levée. 8 jan

POUR ST. THOMAS.—Le brick MADRONA, capt. Atkins, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. PRATS, 27 Toulouse. 14 dec

A LOUER.—La maison en bois, sise à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Celeste, s'adresser à PETERS & MILLARD, 34 et 35, Vieille Levée.

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Oregon de Marseille—250 barriques vin rouge, 300 barils dito, 200 caisses vin ordinaire, 100 caisses absinthe, 53 caisses savon, 20 caisses eau de fleur d'oranger, 500 paniers huile d'olive, 115,000 bouchons fins et assortis, 25,000 bouteilles vides avec ou sans cachets, assortis, 15 caisses vermicelle jaune et blanc, 16 caisses macaroni. BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville. 7 dec

CAFE—37 sacs vert de la Havane, à vendre en débarquement de la barque Louisiana, par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée. 30 dec

CIGARES DE LA HAVANE—24,000 en débarquement de la goëlette Louisiana, à vendre par J. M. CABALLERO, 29, Vieille Levée. 20 dec

JAMBONS—10 tonneaux jambons, 20 de epaules, 30 de cô... 50 barils de ..., à vendre par HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp.

AVOINE—160 sacs en débarquement du steamer Victress, 2 à 6 dr en déchargement ..., à vendre par PRICE & FROST, 20, Poydras. 29 dec

CABOTAGE.

POUR MOBILE.—Par le besoin neuf.—La goëlette ATALANTA, capt. Cooper, a besoin de 300 barils pour compléter. Pour fret, s'adresser à FOSDICK & BROTH, 74, Camp. 3 janv

POUR SAVANNAH.—1er navire.—La goëlette CEYLAN, capt. Piper, a besoin de 300 barils pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOSDICK & BROTH., 74 Camp. 6 janv

POUR APALACHICOLA.—1er navire.—La goëlette FLORIDA, capt. Hawes, a besoin de 200 barils pour compléter son chargement, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à FOSDICK & BROTH., 74 Camp. 6 janv

POUR LA MOBILE.—La goëlette ALABAMA, capitaine Ringshing, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à FOSDICK & BROTHERS, 74, Camp. 27 dec

POUR NEW-YORK.—Le navire MASSACHUSETTS, capt. Wilson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93, Commune. 13 janv

POUR NEW-YORK.—La barque GENESSEE, capitaine J. S. Minott, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux legumes, ou à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 11 janv

POUR NEW-YORK.—La barque CLARISSA, capitaine Merches, partira positivement, cette semaine. Pour fret de 150 balles et 150 barils, s'adresser à bord, vis-à-vis les bâtisses triangulaires ou à FOSDICK & BROTH, 74, Camp. 11 janv

POUR NEW-YORK.—Le navire WARSAW, capt. Hathaway, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes, J. W. STANTON & Co., Encoignure Magasins et Lafayette. 30 dec

POUR NEW-YORK.—Le navire SHAKSPEARE, capt. Hilen Miner, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à HULLIN & WOODRUFF, 60 Camp. 1 dec

POUR NEW-YORK.—Le navire ALFRED, capitaine J. C. Myers, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à FOSDICK & BROTH., 74 Camp. 6 nov

POUR PHILADELPHIE.—La barque SARAH HAND, capt. G. Y. Bailey, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 3 janv

POUR BOSTON.—La barque PHILENA, capt. Fish, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis la Presse d'Orléans ou à NORCROSS & FOSDICK, 40, Gravier. 21 dec

POUR SAVANNAH.—Une goëlette partira sous peu de jours, si elle trouve la valeur de 600 barils de fret. S'adresser à FOSDICK & BROTHERS, 74 Camp. 20 dec

POUR FRET OU CHARTRES.—La goëlette W. HART, capitaine Gandy, du port de 120 barils. Un voyage dans le golfe du Mexique serait préféré. S'adresser à bord au débarcadère du Picayune d'en haut ou à LINDLEY & RUSSELL, 93 Tchoupitoulas. 3 janv

A VENDRE.—Un excellent navire en bon ordre, convenable pour servir de paquebot entre ce port et le Havre. Pour les conditions, s'adresser à HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp. 11 janv

POUR FRET OU CHARTRE.—Le navire norvégien COLUMBUS, capt. Hamel, du port de 1000 balles environ. S'adresser à SCHMIDT & Co. 2 dec

ON a besoin d'un navire pour Boston; s'adresser à FOSDICK & BROTH, 74 Camp, ou à T. & S. TOBY & BOGERT, 70 Camp. 15 dec

Ports d'Europe.

POUR BORDEAUX.—Le brick norwégien A. 1. fin voilier AMERIKA, capitaine Stephensen, est maintenant en charge pour le port ci-dessus et partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à AUGT. MOLIER, No. 45, St. Louis. 5 janv

POUR LE HAVRE.—Le beau navire français fin voilier LOUIS XIV, capitaine Jâge, ayant arrivé à la presque totalité de son chargement, partira sous peu. Pour fret de 3 à 400 balles coton, s'adresser à bord ou à P. ONNARD Jnr. 67, Bourbon. 9 janv

POUR LE HAVRE.—Le beau navire français VESTA, capitaine E. Saury, ayant arrivé la majeure partie de son chargement, partira pour cette destination le 20 janvier courant. S'adresser pour fret de 300 balles coton ou passage, à MM. CHAS. ODIER & Co. Consignataires, ou au capitaine à son bord. 5 jan

POUR LE HAVRE.—Le beau navire A. 1. fin voilier WALPOLE, capitaine Thomas, ayant la plus grande partie de son chargement à bord, partira sous peu. Il peut prendre encore de 250 à 300 balles coton. Pour fret, s'adresser à FR. PERRET, 58 Toulouse. 22 dec

POUR LE HAVRE.—Le navire français voilier ANDELLE, cap. Gasson, partira pour le port ci-dessus incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à BLANCHARD, EIMER & Co. 24, Bienville.

POUR LIVERPOOL.—Le navire classé A. 1, fin voilier SIR COLIN CAMPBELL, capitaine Fraser, ayant la plus grande partie de son chargement, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune. 4 jan

POUR FRET OU CHARTE.—Le navire A. 1. PHILADELPHIA, du port de 550 tonneaux. S'adresser à O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.

POUR FRET OU CHARTRE.—La barque TENDOR, cap. A. Clark, de 150 barils. S'adresser au propriétaire à bord, vis-à-vis le marché à la viande, ou à GEO. GREEN & BROTH., 82 Gravier. 29 dec

POUR FRET DU CHARTE.—La barque anglaise LIVERPOOL, capt. Swinford. S'adresser à bord, vis-à-vis les nouveaux magasins ou marché aux légumes. 2 dec

A VENDRE.—Une goëlette d'oléo en cuivre, du port de 110 tonneaux, fine voilière et en bon ordre. Pour les conditions, s'adresser à HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 6 dec

ON demande un navire pour prendre chargement pour New York. S'adresser à FOSDICK & BROTH. 74 Camp. 11 dec

POUR FRET OU CHARTRE.—La barque hollandaise TRONTINE, capitaine Willing, d'environ 500 balles, qui est au bord de l'Europe serait préféré. S'adresser à SCHMIDT & Co. 48, Bienville. 21 nov

POUR FRET OU CHARTRES.—Le beau brick anglais MARGARETHA, capt. J. J. Marx. S'adresser à Wm. PREHN & Co. 56, Douane. 22 nov

POUR FRET OU CHARTRES.—Le brick danois fin voilier COLIBRI, capitaine A. M. Christophersen. Pour les conditions, s'adresser à W. PREHN & Co., 56, Douane. 22 nov

A LOUER—Le magasin d'entrepôt No. 127, rue de la Nouvelle Levée. S'adresser à PETERS & MILLARD, 34 Vieille Levée.

A LOUER. Deux maisons neuves et bien construites ... rues St. John et Gravier, possession en sera donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à E. & E. DAVIS, 109, rue du Camp. 10 oct

ENTREPOTS DE CHARBON.

CHARBON—Du Charbon de Pittsburg, en déchargement en bas de la Presse à coton, dans la 3me. Municipalité, à prix réduits. S'adresser à B. & A. SOULIE, 55, rue Bienville. 17 dec

CHARBON—3,000 barils supérieur, garanti et livré sans poussière, partout dans la ville. W & R MURPHY, 132 Vieux Bassin. 9 dec

CHARBON.—Les soussignés reçoivent par le navire Canton de Liverpool, du beau charbon Cannel qu'ils offrent en lots convenables aux acheteurs, à un prix modéré.

Ils ont constamment un approvisionnement de charbon Anthracite, de Pittsburg, et de bois, qu'ils livreront à bon compte au comptant.

B. & A. SOULIE, 55, Bienville, au premier. 20 nov

CHARBON DE TERRE.

CHARBON de Pittsburg, 1ère qualité, à 75 cents le baril; charbon d'anthracite à $1 50 le baril; les ordres laissés aux endroits ci-après indiqués, seront promptement exécutés; chez M. Wm. McKean, libraire, encoignure des rues du Camp et Commune; au dépôt de charbon de W. T. Hepp & Co. encoignure des rues Levée et Orange ou au bureau de EUG. ROCHEREAU & Co, 194, rue Royale. A vendre par cargaisons, à des prix tout-à-fait raisonnables. 16 nov

CHARBON.—20 barriques Schuylkill, à vendre par SAML. BROADWELL & Co. 104, Tchoupitoulas. 22 nov

CHARBON.—50 boucauts très supérieur, de Philadelphie, à vendre par J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp. 27 oct

CHARBON.—3000 barils Liverpool, Pittsburg et Kentucky, à vendre à bas prix par W. E. & R. MURPHY, 132 Vieux Bassin, 137 Ramports. 9 nov

CHARBON, BOIS.—Les soussignés ont constamment en mains un grand assortiment de Charbon, Bois, Briques, Chaux, Bois de charpente, Charbon de bois, Sable, Résine, Goudron, Coquilles, etc. etc. W. E. & R. MURPHY, 132, Vieux Bassin. 31 oct

CHANDELLES patentées Stearine, en caisses et demi caisses, en débarquement des navires James Edward et Louisville, à vendre par E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp. 19 dec

En vente chez le déchargement du navire Taglioni, HABILLEMENS FRANÇAIS TRES SOIGNES. A bon marché.

BATAILLE & BIGEY, 60, rue de Chartres,

OFFRIRONT en vente leur nouvel assortiment d'Habillemens &c., qu'ils viennent de recevoir par les navires Taglioni et Narraganset. Tous leurs articles sont très beaux et seront vendus à bas prix, désirant écouler tout leur stock avant l'expiration de leur société qui doit avoir lieu la saison prochaine, les marchandises reçues sont: Paletots doublés ouate, tartan et laine, mode nouvelle, Redingottes, habits, manteaux macaria drap fin, Pantalons de nouveauté, françaises et casimirs noirs, Gilets en satin, casimir et cachemire nouveaux dessins, Cravates, gants, chemises, caleçons, chaussettes, Chapeaux, cols, bretelles, robes de chambre, Habillemens d'enfans et cadets, parfumerie &c. &c. Le tout à des prix très réduits. 7 nov

TABAC manufacturé—60 caisses à vendre à 6 cents par PRICE & FROST, 20, Poydras. 30 dec

SALAERATUS—40 caisses de Boston, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras. 30 dec

FICELLE d'emballage—16 rouleaux du Missouri, à vendre par PRICE & FROST, 20 Poydras. 30 dec

AMIDON—20 barils de la Havane, à vendre par E. TROISOROS, 36 Vieille Levée. 9 dec

TABAC—de Cuba à vendre par E. TROISOROS, 36 Vieille Levée. 9 dec

INDIENNES—Quelques caisses garance couleurs fonces à la mode, à vendre par WM. FROST & Co. 30, Vieille Levée. 6 dec

FARINE—550 barils marques de choix, en bon ordre, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co. 48, Tchoupitoulas. 20 dec

BACON, Jambons, plats-côtes et épaules de Cincinnati, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co. 48, Tchoupitoulas. 20 dec

GRAISSE—300 barillets prime leaf, à vendre par CLYMER, THOMPSON & Co., 48, Tchoupitoulas. 20 dec

EAU DE COLOGNE—100 douzaines garantie, en flacons de fantaisie, à vendre par BUDDECKE, WOODS & co, 93 Tchoupitoulas. 27 déc

BŒUF MESS.—30 demi barils, à vendre par LINDSEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas. 30 dec

WHISKEY—60 barils rectifié de Cincinnati, 150 barillets et 20 barils graisse nouvelle en feuilles, 100 caisses et 20 barriques fromage de l'Ouest, 100 sacs café vert de Rio, 10 barriques charbon de Philadelphie, 25 barils eau de vie de pêches, 20 barils bœuf, 10 barillets tabac tressé pour habitation, à vendre par SAMUEL BROADWELL & Co. 104, Tchoupitoulas. 11 dec

GRAISSE—... barils à vendre par WOODLEY & POSHAN, 78, Tchoupitoulas. 19 dec

AVANCES D'ARGENT.

DES avances libérales, comptant, seront faites sur des consignations adressées à nos amis de New York, Charleston, Savannah, Mobile et Cincinnati. FOSDICK & BRO. 74, Camp. 18 dec

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de sucre, mélasse et café, adressées à nos amis de Cincinnati. HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44, Poydras. 18 dec

DES AVANCES libérales comptant seront faites sur des consignations adressées à nos amis de Boston, New-York, Philadelphie ou Baltimore. SHULTZ, HADDEN & LEACH, 25, Poydras. 1 dec

DES avances libérales seront faites sur des consignations de coton, sucre et autres articles, à nos amis à New York. REYNAUD & FALLON, 34, Tchoupitoulas. 1 dec

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de produits de toutes espèces adressées à nos amis de Boston et New-York. HARROD, DARLING & Co. 49, Commune. 29 nov

AVANCES—Les soussignés feront des avances libérales comptant sur des consignations de sucre, coton et autres produits, adressées à leurs correspondans de New York. PETERS & MILLARD, 34 Vieille Levée. 23 nov

DES avances comptant seront faites sur des consignations de sucre, café, &c. &c., adressées à A. & R. Buchanan, Louisville (Ky.) ou à Agnew et Buchanan, St. Louis. GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co. 81, Tchoupitoulas. 22 nov

DES avances libérales comptant, seront faites sur des consignations de produits adressées à MM. ... Godfrey et Robinson de New York, ou à Joseph Grinley de Boston. PRICE & FROST, 20, Poydras. 29 nov

DES avances seront faites sur des consignations de produits de l'Ouest et du Sud adressées à nos amis de New York, Philadelphie, Boston et Baltimore. HARTWELL, KIDDER & CARMAN, 44 Poydras. 11 oct

AUX HABITANS SUCRIERS.

LE soussigné fera des avances en argent sur les consignations de sucre à son adresse. J. D. LAVILLEBEUVRE, 149, Commune. 31 oct

DES avances libérales comptant seront faites sur des consignations de produits adressées à nos amis de New York, Charleston, Savannah et Mobile. FOSDICK & BROTHER, 74 Camp. 13 nov

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANTS.

Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1844.

LES directeurs de cette institution ont ce jour déclaré un dividende de 12 1/2 pour cent ou $1 par action sur le fond capital, comme bénéfices résultant des affaires des six derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux jeudi, le 11 du courant. JOHN PEMBERTON, secrétaire. 10 jav

Compagnie du Rail Road de la Nouvelle-Orléans et de Carrollton.

Nouvelle-Orléans, le 10 janvier 1844.

CONFORMEMENT à une résolution adoptée à une assemblée des actionnaires de cette institution, tenue le 2 du courant, avis public est par le présent donné, que les propriétés foncières de la Compagnie, autres que celles dont il est absolument besoin pour l'usage du rail road, seront exposées en vente publique, le jeudi 29 avril de la présente année, payables en actions de cette compagnie au pair.

On travaille en ce moment au plan et à la rédaction des conditions, aussitôt qu'ils seront terminés, une copie lithographiée sera adressée à chaque actionnaire avant le jour de la vente.

Par ordre du Bureau. ADOLPHE LAYET, secrétaire. 10 jav

Bureau de la Compagnie d'Assurance des Marchands,

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1843.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution que l'élection annuelle des directeurs, aura lieu le lundi, 15 du mois de janvier prochain.

Et conformément à une résolution de la direction, les actionnaires auront à décider le même jour, sur la convenance de réduire à neuf le nombre des directeurs de la compagnie. JOHN PEMBERTON, secrétaire. 20 dec

COMPAGNIE DU RAIL ROAD DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET CARROLLTON.

Nouvelle-Orléans, le 20 décembre 1843.

UNE élection pour sept directeurs pour servir pour l'année courante, aura lieu le lundi 29 janvier 1844, au local de la banque, rue du Canal, entre 10 heures A. M. et 4 heures P. M.

Par ordre du Bureau. ADOLPHE LAYET, Secrétaire. 29 dec

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME DE LOUIS ET CONTRE L'INCENDIE.

Nouvelle Orléans le 31 décembre 1843

LA décidé que les affaires de cette compagnie seraient conduites d'après le principe d'une assurance mutuelle, à partir du premier du mois prochain (1er janvier 1844). Toutes les personnes qui ont des polices ... sont invitées à faire ... les propriétés qui ont été assurées avant cette époque, et toutes les personnes qui doivent sont respectueusement invitées à venir payer immédiatement. L. MATTHEWS, président. 27 dec

PROFESSEUR.—Un jeune homme pouvant enseigner les langues anglaise, française, latine et espagnole, désire obtenir une place dans une famille particulière ou dans une institution à la ville ou à la campagne. Il pourra fournir des meilleures références. S'adresser à J. C. BERRY & Co. Bureau de la Poste, Nouvelle-Orléans, Louisiane. 10 janv

AVIS.—Mr. J. C. POIRIER membre de l'Université de France et ancien professeur aux colléges de Juilly, Orléans, Lyon, dont il a d'honorables certificats, étant arrivé depuis quelques mois à la Nouvelle-Orléans et se proposant de donner des leçons particulières, a l'honneur d'en prévenir le public. S'adresser à l'un ou à l'autre de MM. les éditeurs de l'Abeille. J. C. POIRIER. 27 dec

AVIS AUX DAMES.

Rue Canal No. 47, entre Chartres et Royale.

E. ROUILLIER & Cie. de Paris, ont l'honneur de prévenir qu'ils viennent d'arriver avec un grand assortiment de nouveautés en tout genre, telles que Robes de modes, Mantelets et manteaux, Tabliers de soie, Lingerie, Chapeaux, Dentelles, &c. &c. 10 janv

SANGSUES.

23000 SANGSUES nouvellement arrivées par le navire Louisa, de New York, et à vendre chez ... Sangsues, en gros et en détail, garanties à la quantité, et se chargera d'en faire l'application à domicile, comme étant sa profession depuis nombre d'années; il se transportera aux lieux qu'on lui indiquera.

Le même entrepôt a reçu par le navire Austerlitz, du Havre, DIX-NEUF MILLIERS DE SANGSUES, venant d'Angers, qualité supérieure et de grosseurs extraordinaires, à vendre aux prix les plus justes, pour les consommateurs. J. P. SOUBIRAN. 6 oct

SANGSUES.

REÇU par la Créole de Bordeaux, des Sangsues Hongroises et bordelaises, garanties à 12 1/2, 10 3/4 et 25 cents la pièce, au nouveau dépôt, rue Royale, No. 3, entre St. Philippe et des Ursulines. Références quant à la qualité, au capitaine Dillingham, son second, son heure, Mm. Metz, pharmacien et M. Biron. 29 nov

SANGSUES.

DERNIEREMENT reçu par le navire Taglioni, 10,000 Sangsues Hongroises des plus grosses et de la meilleure qualité, à vendre aux plus bas prix au dépôt général. J. RUSCONI, 187, rue de Chartres, ancien magasin d'oiseaux. 10 nov

LIBRAIRIE DE LELIEVRE,

Encoignure Royale et Ste. Anne.

EN VENTE—Un grand assortiment de livres instructifs et moraux, propres à être offerts en cadeaux d'étrennes à la jeunesse, tels que:

Abécédaire oujou, en miniatures—figuratif, Album pour les enfans; Contes—Conseils à ma fille, par Bouilly; Choix de lectures—Divertissemens de l'enfance; Enfans célèbres, d'après nature, peints par eux-mêmes; Enfance pittoresque—Panthéon de la jeunesse; Jeux des petites demoiselles, des petits garçons; Plaisirs de la ville, de la campagne, Morale en action illustrée; Modèle des enfans—des jeunes personnes; Récréations des enfans—Une journée de bonheur; Porte-feuille rose—Musée du naturaliste; Moralistes français—Une lecture par jour; Pensées de Pascal—Lettres choisies de Sévigné, &c.

Livres de prières et de piété à prix réduits:

Saints évangiles illustrés—Imitation idem, Magasin religieux—Bible de Sacy, Paroissien romain—Paroissien complet, velours et maroquin à coins et fermoirs, et en reliures veau, maroquin et basanne très variées; le même assortiment de reliures pour Ange conducteur—Formulaire de prières—Semaine sainte—Collection des livres de piété intitulés: AMES, &c. &c.

Œuvres de Racine, de J. J. Rousseau, de Lesage, &c.—Lettres de Chesterfield—Robinson illustré—Flor des dames—Language des fleurs—Les jeunes femmes par Bouilly—Histoire moderne par Guizot—Philosophie de Tissot, de Damiron, de Laroque.

Arts et Métiers.

Manuels Roret—Vignole des ouvriers—des menuisiers—Vignole ou études d'architecture—Art du menuisier—Coupe des pierres, &c.—Elémens de dessin linéaire—Cours de dessin Bussiere—Manuel d'architecture de Séguin.

Livres de lecture et d'éducation et fournitures de classes et de bureaux—Articles pour le dessin.

Un commissionnaire consciencieux et expérimenté étant chargé de ses achats en France, le Sieur Lelièvre peut toujours offrir les articles de sa vente aux prix les plus modérés. Les chefs d'institution et les marchands trouveront chez lui des conditions très avantageuses.

Ses relations mensuelles avec Paris lui permettent d'exécuter dans le plus bref délai, les ordres qui lui seront donnés, de quelque importance qu'ils soient. Il se charge des abonnemens aux journaux et ouvrages périodiques français.

Une correspondance active le tient toujours au courant des nouvelles publications les plus importantes. 27 dec

EN DEBARQUEMENT du navire Mary Kingsland, venant du Havre:

2 caisses Chapeaux de soie dernière mode (de Laville)
1 dito Soieries assorties. 2 dito Mousselines de laine en couleur. 40 douzaines Cravates soie noire.
1 caisse Fichus mousseline de laine. 1 dito Rubans assortis. 1 dito Tulle de soie 6/4 (à la Régence).
1 dito Shalls mérinos noir 5/4, 6/4 et 7/4.
10 douzaines Voilettes noires et blanches.
10 dito Gilets de cachemire.
Et une quantité d'autres articles.

Aussi en magasin:

Plusieurs caisses Indiennes, Denims, Cotons bleus et autres marchandises du pays.

Tous ces articles seront vendus à bas prix pour du comptant, par FREDERIC BONIS, Encoignure Conti et Royale. 11 dec

CHANDELLES—50 caisses Chandelles patente Stearine imitation blanc de baleine, en débarquement du navire Louisa, à vendre par E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp. 29 dec

BLANC DE Baleine—250 caisses et demi dito, en débarquement des navires Louisville et Louisa, à vendre par E. & E. DAVIS, 100, rue du Camp. 29 dec

SALERATUS—50 barils Saleratus de Boston, qualité supérieure, en magasin à vendre par E & E DAVIS, 100, Camp. 29 dec

WAGOONS pour bœufs et chevaux, à vendre par J. D DENEGRE, 27, Vieille Levée. 29 dec

BROUETTES de John Woods de Philadelphie, en débarquement de la barque Joshua Emlen. à vendre par J D DENEGRE, 27, Vieille Levée. 29 dec

ROUES de voitures, de la manufacture de John Wood à vendre en débarquement de la barque J. Emlem. J. D. DENEGRE, 27, Vieille Levée. 29 dec

CHARRETTES, de la manufacture de John Wood, à vendre par J D DENEGRE, 27, Vieille Levée. 29 dec

AVIS.—A vendre deux bons nègres créoles, âgés l'un de 18 ans et l'autre de 20, s'adresser aux soussignés. FORCADE Frères, 18 Canal. 27 déc

SAVON.—300 caisses à vendre par LINDSEY & RUSSELL, 93, Tchoupitoulas. 30 dec

MAIS blanc—432 sacs vieux, en débarquement du West Seamen, à vendre par L. V. HUBBARD & Co. 95, Tchoupitoulas. 4 jan

CAFE de la Havane—251 sacs en débarquement du brick Tasso, à vendre par L. CANTIN, 42, Gravier. 4 jan

HUILE d'olive de Marseille—160 paniers à vendre par FIELD & Co. 30, Vieille Levée. 4 jan

RAISINS de Malaga—1000 caisses à vendre par FIELD & Co. 30, Vieille Levée. 4 jan

CUIRS français—10 douzaines peaux de veau préparées à vendre par FIELD & Co. 30, Vieille Levée. 4 jan

TABAC en feuilles de la Havane, à vendre par J. M. CABALLERO, 29, Vieille Levée. 30 dec

CHAUX ET PIERRE DE THOMASTON, CIMENT ROMAIN ET HYDRAULIQUE, PLATRE DE PARIS, CRINS A PLATRER, BRIQUES A FEU AMERICAINES ET ANGLAISES constamment en mains et à vendre en lots au gré des acheteurs par GEORGE BEDFORD, 47, Commune. 11 nov

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

Un assortiment des articles ci-dessus constamment à vendre.

Aussi:—Un assortiment supérieur de Vins de choix du Rhin, Madère, Champagne—Vins de France, blancs et rouges &c. No. 30, rue Gravier. 11 janv

38, Vieille-Levée,
ENTRE LES RUES DOUANE ET BIENVILLE
NOUVELLE-ORLEANS.
F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane.
SUCRE. CAFÉ.
TABAC. CONFITURES.

J. R. SHAW & Co.
Negocians, Commissionnaires et Expéditeurs,
Rue Poydras No. 24,
Nouvelle-Orléans. 24 nov

ISAAC BRIDGE,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE et Agent pour la vente des coffres forts Salamandre, patentés de Rich, et des balances de Stevens.
76, rue des Magasins. 21 nov
Nouvelle-Orléans.

STEPHEN PRICE. CHARLES L. FROST.
PRICE & FROST.
Marchands Commissionnaires,
20, rue Poydras. 14 nov
Nouvelle-Orléans.

GEORGE HARRISON,
Marchand de Groceries en gros,
47, rue Tchoupitoulas. Nouvelle-Orléans. 18 nov

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John O. Agnew.
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82, Nouvelle-Orléans. 10 nov

EDWARD DAVIS, EZRA DAVIS,
E. & E. DAVIS,
NEGOCIANS COMMISSIONNAIRES,
No. 100, rue du Camp, 1er. novembre
Nouvelle-Orléans.

WILLIAM DAVIDSON JOHN PARKISON.
WILLIAM DAVIDSON & Co.
Negocians-Commissionnaires,
81, rue du Canal.

WM. FIELD VREDENBURG. W. H. VREDENBURG.
FIELD & Co.
Négocians-Commissionnaires,
30, Vieille Levée.

FONT des avances comptant sur des consignations de Coton, Sucre, Mélasse, Riz, Plomb, Farine, &c. adressées à leurs amis de New York et de Boston. 3 nov—1an

FOSDICK & BROTHER,
Négocians Commissionnaires.
74, rue du Camp.
(NOUVELLE ORLEANS.) 3 nov

BUDDECKE, WOODS & Co.
Négocians Commissionnaires.
94, rue Tchoupitoulas
Nouvelle Orléans.

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général, No. 45 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct

BUDDECKE, WOODS & Co.,
Marchands Commissionnaires,
16 rue Gravier, encoignure Tchoupitoulas
NOUVELLE-ORLEANS. 2 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE
TUFTS & HOBART,
ont transporté leur comptoir au No. 29, rue Gravier. 21 oct

HERAN, LEES & CO.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
New York.

LES soussignés feront des avances comptant sur des cotons, tabacs, sucres et autres produits, envoyés à l'adresse ci-dessus.
HEWITT, HERAN & Co. 66, Camp. 9 oct

CLYMER, THOMPSON & Co.,
NEGOCIANS-COMMISSIONNAIRES,
48, rue Tchoupitoulas,
NOUVELLE-ORLEANS.

LINDLEY & RUSSELL,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
93, rue Tchoupitoulas. 10 jn

PEET & MORTON,
(CI-DEVANT PEET & NORTH)
Marchands, en gros, de Marchandises sèches,
No. 17, rue de Chartres.

P. CUSACH,
PHARMACIEN.
Encoignure des rues Conde et St. Philippe,
NOUVELLE-ORLEANS. 30 mars

HARTWELL, KIDDER & CARMAN,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
44, rue Poydras.
Nouvelle-Orléans. 3 jt

JOS HARROD, FRANCIS D. DARLING, G. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
Agents de la Ligne de Boston et de la Nile. Orléans,
No. 49, rue de la Commune,
Nouvelle Orléans. 17 juin

H. DE GOER & RIFFLARD,
Importeurs de Marchandises, Sèches, françaises, anglaises et allemandes.
MARCHANDISES DU PAYS, MANUFACTUREES,
et toutes espèces de
Marchandises de laine et de coton, pour nègres et pour habitation.
NOUVELLE-ORLEANS, No. 30, rue de Chartres.
H. DE GOER, Paris.
J. RIFFLARD, Nlle.-Orléans. 26 juil

SHULTZ, HADDEN & LEACH,
Marchands Commissionnaires,
25, rue Poydras, Nouvelle-Orléans.
Christian Shultz, Maysville, Ky. | Day. Hadden, Nouvelle Orléans. | Joseph Leach, Nouvelle-Orléans. 1 dec

GORDON PLUMMER,
Arbitre pour les avaries de Navires,
(Aubureau de G. R. Stringer Nat. Pub.)
No. 38, rue du Camp.

REFERENCES:
MM. S. & J. P. Whitney & Co.—Nouvelle Orléans.
Th. N. Laneau courtier d'assurance, N. York.
Jos. H. Adams, Président de la Comp. d'Ass. N. E. M. Boston.
Sam. G. Walker, courtier d'Assurance, Philadelphie.
Protets, Pertes, Avaries &c. réglés avec promptitude. 9 dec

ARBRES FRUITIERS, &c.

LE soussigné vient de recevoir de Philadelphie par le St. Louis—
100 très belles variétés de pêchers,
... nectarines, 400 groseilliers rouges,
20 abricotiers, 200 do noirs,
50 baume de Gilead, 50 bois.
4000 plans d'asperges, et un grand assortiment de thuyas.
Aussi—150 variétés de graines de belles fleurs, qu'il offre à vendre à des prix raisonnables au nouveau magasin de graines et de fleurs, No. 96, rue du Camp, quelques portes au-dessous de la rue Poydras.
DANIEL MAUPAY. 11 janv

GRAINES FRAICHES D'IMPORTATION DIRECTE.

Le soussigné vient de recevoir par les navires Bangor de France, Chaus de Liverpool, et Huntsville de New-York, un grand assortiment de graines de la récolte de 1843, qu'il vend à des prix réduits.
Wm. DINN, 11, rue de la Commune. 11 janv

CHARONNAGE DE PHILADELPHIE.

LES soussignés ont actuellement en mains et reçoivent constamment de la manufacture de Wilson, Childs & Co. de Philadelphie, un grand assortiment de Charronnages consistant en: drays fortes et légers, avec essieux en fer et en bois, charrettes fortes et légères, waggons différentes dimensions pour bœufs et chevaux, roues de charrettes, brouettes, qu'ils offrent à vendre à très bas prix et à des conditions avantageuses. W. EMMERSON & Co. 188, Tchoupitoulas. 11 janv

IMPRESSIONS
ON EXECUTE
A l'Imprimerie de l'Abeille,
Toute espèce d'Ouvrage,
Affiches de steamboats et de Théâtres,
Connaissemens, Blancs de Notaires,
Cartes d'annonces et autres,
Pamphlets, Circulaires, Bordereaux, &c
AVEC PROMPTITUDE
ET A DES PRIX MODERES.

IMPRIMERIE ET PRESSES DE T. REA.

LE soussigné donne respectueusement avis au public qu'il a transporté ses ateliers d'imprimerie du rez-de-chaussée au magasin vis à vis la Banque de Commerce, où les ouvrages d'imprimerie de toutes les descriptions seront exécutés dans le meilleur goût, aux prix les plus bas du Nord et de l'Ouest.

Il a aussi constamment en mains un assortiment de toutes les fournitures de bureau dont se servent habituellement les négociants et les commis de steamboat, à des prix très bas, et ces articles ainsi que les ouvrages d'imprimerie auront toute son attention. Parmi son assortiment de fournitures de bureau, un assortiment de blancs imprimés dont on se sert communément dans le commerce.

Il peut exécuter les ouvrages qui lui sont confiés aux prix mentionnés plus haut et dans le plus beau style, ayant dernièrement été au Nord et y ayant acheté la plus grande partie de son matériel, et étant lui-même initié à l'art de l'imprimerie.

Entr'autres améliorations, il s'est procuré et il a actuellement en opérations une de ces belles presses à cartes à rotation patentées de J. P. Stickinson, de Boston, au moyen de laquelle on peut imprimer 3,000 cartes à l'heure, ce qui le met à même de fournir aux négociants et autres des cartes au prix extraordinairement bas de CINQ PIASTRES LE MILLIER; il s'est aussi procuré auprès de la même personne un bel assortiment de cartes enjolivées et du papier à lettre, et pourra imprimer des invitations et faire part de mariage, bals, visites, etc. etc., très bien exécuté, et à des prix plus bas que ceux qui sont habituellement chargés pour des ouvrages de ce genre.

Il n'est pas nécessaire d'énumérer tous les ouvrages que le soussigné peut exécuter, il suffira de dire que TOUTES SORTES d'ouvrages d'imprimerie seront exécutées dans ses ateliers.

Le soussigné remercie sincèrement la communauté pour le patronage qu'elle lui a accordé jusqu'à ce jour, et il espère que les facilités qu'il vient encore d'acquérir le mettront à même de satisfaire plus largement le public. T. REA. 30 nov

CIGARES de la Havane—16,500, en débarquement du brick Tasso, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 4 jan

AMANDES écossées douces et amères, en caisses de 25 et 27 livres, à vendre par B. VALLS, 26, Commune. 4 jan

PLOMB de chasse—37 barillets en débarquement du steamer Mary Tompkins, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille-Levée. 30 déc

Nouvelle-Orleans:

VENDREDI MATIN, 12 JANVIER 1844.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS:

HENRY CLAY.

CLAY CLUB.

Une assemblée des membres du Clay Club aura lieu au local habituel du Club, Exchange Place, No. 25, samedi soir, 13 janvier 1844, à 6 heures. Il est recommandé d'y être ponctuel.

ALFRED ROUSSEAU,
C. C. WILLIAMS, } Secrétaires.
ALP. CANONGE,

TERRITOIRE DE L'OREGON.—Parmi les bills présentés récemment au Congrès, on aura sans doute remarqué celui de M. Atchison; il a pour but la prise de possession du territoire de l'Orégon, c'est-à-dire de tout le pays qui s'étend des Montagnes Rocheuses à l'Océan Pacifique, entre 42° et 54° 40' de latitude septentrionale. Il autorise le président à faire construire une ligne de redoutes et de blockaus, au nombre de cinq, qui s'étendrait depuis le Missouri jusqu'au meilleur défilé qui conduit dans la vallée de l'Orégon. Il accorde en même tems six cent quarante acres de terre à tout individu mâle et blanc, âgé de dix huit ans au moins, qui ira s'établir sur ce territoire, à la condition par lui de cultiver ces terres pendant cinq années consécutives. S'il remplit cette condition, elles seront garanties à lui et à ses héritiers. Tout homme marié aura droit à une concession additionnelle de cent soixante acres pour sa femme et d'une semblable étendue de terrain pour chacun de ses enfans, âgés de moins de dix huit ans.

Ce bill a été renvoyé à un comité spécial dont M. Atchison lui-même fait partie et qui fort probablement présentera un rapport favorable. Sans doute aussi il donnera naissance à d'assez vives discussions: tout le monde est d'accord sur le fonds même de la question; le territoire de l'Orégon nous appartient *de droit*, et tôt ou tard la colonisation nous en rendra maîtres *de fait*. Le seul point sur lequel on ne s'entende pas encore, c'est celui qui est relatif aux mesures par lesquelles on doit s'assurer cette possession. Faut-il, comme le demande M. Atchison, prendre des mesures militaires, afin de favoriser l'émigration, afin d'assurer à l'avance le voyage des hardis colons qui voudront aller s'établir sur ce territoire encore presque inhabité? Faut-il en un mot occuper militairement le pays avant même qu'il soit colonisé? Ou bien, doit-on, comme le veulent ceux qui ne tiennent pas à blesser le moins du monde les prétentions de l'Angleterre, attendre que le cours naturel de l'émigration se soit porté dans le Territoire? Doit-on attendre qu'il soit peuplé pour le réclamer positivement et le protéger, s'il le faut? Ce dernier système comptera, nous en sommes certains, bon nombre de partisans; car puisque de ce coté, il y aura évidemment maille à partir avec l'Angleterre, ce sera toujours autant de gagné, pour beaucoup de gens, que de retarder la discussion. Malheureusement, en pareille circonstance et surtout avec un pareil adversaire, ce qui est différé, n'est point perdu; et le délai ne sera jamais en remède à la difficulté. Nous verrons comment le Congrès s'en tirera.

DEFENSE DU GOLFE.—Le dernier numéro du *Southern Quarterly Review* revient sur une question qu'on a peut-être jusqu'à ce jour traitée un peu légèrement; c'est celle de la défense du Golfe du Mexique, cette Méditerranée américaine dont la surveillance nous revient de droit. N'est-il pas, ainsi que le fait énergiquement remarquer cette Revue, d'une grande importance pour nous de posséder quelque point fortifié qui nous permette de commander l'entrée de ce Golfe? La Louisiane répondra facilement à une pareille demande: elle n'aura qu'à consulter les souvenirs que réveillait, il y a quatre jours à peine, un glorieux anniversaire! La réalisation d'un pareil projet n'offre d'ailleurs aucune difficulté bien grande: depuis plus de douze années déjà les études nécessaires ont été faites par le capitaine Tattnall, dans son relevé général de toute la côte du Golfe, et si le Congrès eut voulu prêter un peu plus d'attention à ce remarquable travail, sans doute il eût reconnu la nécessité de nous assurer l'entrée du Golfe, comme les Danois ont celle de la Baltique, les Anglais celle de la Méditerranée. L'ilot principal du groupe des Tortues pourrait aisément, suivant le capitaine Tattnall, devenir notre Elseneur ou notre Gibraltar. Voici ce que cet habile officier, dans son rapport du 29 février 1830, dit des avantages que présente le port naturel de cet îlot.

"Le havre extérieur est le centre de tout le groupe des Cayes et des récifs. Il a un mille trois quarts de long et un mille et demi d'étendue, et généralement huit brasses de profondeur. Il communique avec la mer par trois entrées qui ont assez d'eau pour les plus grands vaisseaux. Nous n'hésitons pas le moins du monde à le recommander comme un excellent port pour les navires de guerre. Le petit port se compose de deux bassins: le plus grand a 1290 yards de long sur 700 de large, et le plus petit 600 sur 400. La profondeur du premier est de 29 à 40 pieds, celle du second de 16 à 21. Tous deux communiquent aussi avec le havre extérieur, le plus grand par un canal de 25 pieds, le plus petit par un canal de 23 pieds. Ils communiquent aussi entre eux par un canal de cette dernière dimension; si bien que les bâtimens pourront passer de l'un dans l'autre. Ce havre est complètement entouré par les Cayes et les bas-fonds que l'eau y reste parfaitement calme, même dans les plus forts coups de vent. Il forme en quelque sorte un *dock naturel* d'un accès aussi facile et d'une aussi grande sûreté qu'on puisse le désirer. Il conviendrait à la plus grande partie de notre marine."

Le capitaine Tattnall démontre ensuite qu'en cas de guerre il serait extrêmement facile d'approvisionner la place de vivres et de munitions:

"Les Cayes et les brisans occupent une circonférence de trente milles: les trois canaux qui viennent de la mer et peuvent admettre de gros vaisseaux, sont tous les trois dans des directions très différentes; et il existe à travers les brisans de nombreux passages par lesquels des bâtimens d'un faible tirant d'eau peuvent entrer dans le hâvre. Qu'on ajoute à cela la facilité avec laquelle les petits bâtimens naviguent à travers les îlots de la Floride, et l'on comprendra qu'en tous temps on pourrait apporter sur ce point toutes les provisions nécessaires."

D'après l'évaluation du département des ingénieurs, il faudrait trois millions de piastres pour mettre en état complet de défense Key-West et les Tortues; c'est assurément une forte somme, mais on ne sentirait point le poids de cette dépense, si l'on exécutait les travaux successivement et en quelques années. Qu'on n'oublie pas d'ailleurs que de ce côté surtout nous sommes faibles, tandis que nous devrions être forts. Les produits considérables qui descendent de l'Ouest par le Mississipi, sortent en grande partie par les détroits de la Floride; et notre navigation de ce côté réclame une protection qui ne saurait lui être fournie que par l'établissement de fortifications sur les points principaux qui commandent la route du Golfe. La double sûreté de nos côtes et de notre commerce impose donc au Congrès la loi d'y songer sérieusement.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.—Hier a été ce qu'on peut appeler un jour d'affaires. Un grand nombre de bills ont été lus pour la seconde et troisième fois, sans compter qu'on a adopté une ou deux mesures d'importance.

La Chambre donne son adhésion à une résolution du Sénat enrégistrant le vote donné en juillet dernier pour et contre une convention, et déclarant qu'une majorité des votans de l'Etat est en faveur de cette mesure.

M. Brewer fait son rapport sur un bill étendant le droit de suffrage aux élections municipales de la Nouvelle-Orléans à tous ceux payant une taxe municipale.

M. Selby présente une résolution fixant au 25 février l'ajournement des deux Chambres. On s'en occupera probablement ce matin.

M. Clark présente un bill divisant l'Etat en six districts électoraux.

CHRONIQUE LOCALE.

A une séance du Conseil de la première municipalité, tenue mardi soir, il a été accepté une résolution sur motion de M. Cruzat, amendant l'ordonnance du Conseil sur les maisons de jeux de loto, de manière à imposer la même taxe de trois cents piastres sur les maisons de jeu de roulette.

Une douzaine d'indiens du territoire d'Iowa, sont arrivés hier en ville par le *Bn. Franklin*. Ils vont en Europe en compagnie d'un interprête.

ACCIDENTS.—Un jeune Ecossais occupé à peindre la cheminée du steamboat Queen of the West, est tombé sur le pont et s'est rompu le bras.—Une vieille femme de 70 ans est tombée dans la cale de la goëlette Louisiane et s'est cassé une jambe.

COUR CRIMINELLE.—Le grand jury s'est réuni hier et a trouvé lieu à suivre contre:

John Diager, pour blessures faites avec un poignard et Samuel Hayes pour avoir voulu passer des pièces d'or fausses.

On n'a pas trouvé lieu à suivre contre William Alexander, accusé de vol.

L'affaire de J. B. Perrault sera appelée ce matin.

On a trouvé en possession de James Moore, dit Asbury, dit Miller, qui a été arrêté par le capitaine Youenès comme un échappé d'une des prisons du Missouri, où il était renfermé pour avoir forcé un magasin de bijouterie, on a trouvé, disons-nous, en sa possession une malle neuve garnie en fer &c. contenant des habits, une paire de pistolets et autres objets. Le tout est déposé à la police de la première municipalité.

William Stewart, h. d. c. l. a été examiné hier pour assaut et batterie devant le recorder Genois, qui l'a envoyé devant la Cour Criminelle.

William Walton, arrêté sous la prévention d'avoir volé un habit à bord du steamer Jeanne d'Arc, a été examiné hier devant le recorder Baldwin et condamné à six mois d'emprisonnement à la maison de travail.

William Bond dit Marshall, accusé d'avoir volé une montre, rue St. Paul, 2e. municipalité, a été examiné hier devant le recorder Genois et envoyé en prison en attendant son jugement en Cour Criminelle, ainsi que Frédérick Bertholo, accusé d'avoir reçu la montre sachant qu'elle avait été volée.

Banque des E. U. de Pennsylvanie—Suivant un rapport présenté à une réunion des actionnaires de cette banque on a retiré pour environ $2,300,000 de billets de la circulation, ce qui réduit la circulation à $1,600,000.

(Correspondance particulière de l'*Abeille*.)

WASHINGTON, 2 janvier 1844.

Le Sénat a confirmé la nomination de M. Upshur comme secrétaire d'Etat et celle de M. Nelson comme avocat général.

M. Jarnigan présente un bill divisant l'Union en deux districts militaires.

Dans la Chambre, les règles ont été suspendues sur motion de M. Ingersoll, pour se former en comité général et reprendre la discussion du Bill sur le remboursement de l'amende du général Jackson. Adopté 105 non 47.

M. Barnard parle en opposition au bill. Suivant lui on demande le remboursement de l'amende par deux motifs, 1o. parce qu'elle avait illegalement imposée, 2o. parce que le général Jackson n'avait commis nulle offense. M. Barnard combat ces propositions avec beaucoup de force et d'éloquence—il fait remarquer combien il était peu convenable, de la part de M. Slidell, de traiter, le juge Hall d'anglais, de lâche, d'ivrogne, d'autant moins qu'alors même que le juge Hall aurait eu tous ces défauts, cela n'aurait pas davantage autorisé le général Jackson à violer la Constitution et les lois. Il nie que le général eut le droit, quelles que fussent les circonstances d'établir la loi martiale. Ici M. Barnard donne lecture de la propre communication du général Jackson au secrétaire de la guerre, pour établir que même d'après son aveu il n'y avait pas lieu de proclamer la loi martiale, et sa lettre au maire de la Nouvelle Orléans, où il parlait du patriotisme de tous les citoyens de toutes nations et de toutes couleurs. De ces documens, il résulte que rien ne motivait la proclamation en état de siège.

M. Dawson parle ensuite, mais par suite de la position qu'il occupe dans la Chambre, je ne puis attraper que quelques mots au passage. Après tout, le mal n'est pas grand, car il a son discours tout écrit, et sans nul doute il le fera imprimer. J'ai entendu des phrases comme celles-ci: "La justice a été tardive." Le général Jackson est un maître homme, ce n'est point une question de parti,—gloire,—hauts faits, &c.

Je dois rendre à M. Dawson, la justice de dire que son discours a été fort bien prononcé de toute façon; je crois aussi qu'il fera bon effet imprimé, et, ce qui est après tout l'objet capital, pourra bien lui attirer quelques voix aux prochaines élections; c'est après tout, le plus court des ceux prononcés en faveur de cette opinion.

M. Kennedy de l'Indiana succède à M. Dawson et répand des torrents d'éloquence à la façon des fabricants de bonnets de coton. Il attaque l'amende comme injuste et illégale, et déclare qu'il est disposé à le dire dans le bill même. Il ne voterait pas pour le bill s'il ne croyait l'amende illégalement appliquée. Suivant lui il y a un certain parti dans le pays qui n'a jamais rien appris qui n'a jamais appris que l'opinion publique exigeait le remboursement de cette amende qui accablait depuis trop longtemps le trésor, et que le trésor ne prospérerait point tant qu'elle ne serait pas remboursée. Il y a, dit-il, des hommes dans le pays et dans la Chambre qui ne pardonneront jamais au général Jackson d'avoir battu les anglais.

M. Kennedy assure que le général Jackson seul pouvait sauver la Nouvelle Orléans, parce qu'il pouvait seul "prendre la responsabilité," et sans prendre cette responsabilité la ville ne pouvait être sauvée. Jamais il n'hésita à prendre la responsabilité et jamais il ne la prit sans être soutenu par le peuple. Il prit la responsabilité d'arrêter le juge Hall et il aurait *dû le pendre au premier gibet!* M. Kennedy a, pardieu, il faut que vous le sachiez, appartenu à la société des amis—c'est un quaker!

M. Grider de Kentucky a la parole. Il a entendu un orateur (M. Ingersoll) déclarer qu'aucun motif de parti ne l'avait influencé en présentant le bill. Mais il était, lui au contraire, d'après tout ce qui se passait, que le bill était exclusivement une affaire de parti. Il était évident pour lui que le remboursement de l'amende n'avait qu'un objet tout à fait secondaire et qu'en réalité ils avaient tous autres objets en vue.

Pourquoi remonter aux événemens passés il y a plus d'un quart de siècle? Ils ne sauraient altérer l'histoire, ils ne peuvent changer les faits. Il faut donner aux hommes qui les acceptèrent et prendre son parti. Le peuple sait à quoi s'en tenir à ce sujet, et il ne peut être pris par force, ni par surprise. Suivant lui, le général Jackson ne pourrait sans ternir sa gloire, recevoir le remboursement de cette amende. Sa soumission à la décision de la cour lui a fait le plus grand honneur—demander ou recevoir le remboursement de cette somme, serait perdre dans l'opinion publique une partie des avantages qu'il avait conquis sa soumission. Il soutient d'ailleurs que la véritable question était de savoir si l'on adhererait au *writ d'habeas corpus*, ou si l'on abandonnerait ce droit? Pour lui il ne votera jamais de manière à faire même supposer qu'il abandonne ce droit. Un des préopinans, M. Kennedy a accusé le corps judiciaire d'être aussi corrompu que ... il n'est d'une toute autre opinion et autant qu'il puisse en juger d'après son expérience personnelle, il n'a jamais vu aucun symptôme de corruption dans la magistrature américaine.

M. Dean accuse le juge Hall d'usurpation de pouvoir beaucoup plus dangereuse pour le pays, qu'aucun acte tyrannique militaire! Ce juge téméraire et corrompu a eu l'audace de faire comparaître devant lui le plus grand héros du siècle. Il soutient d'ailleurs que le général avait la faculté de mettre la loi sous son propre contrôle, et de forcer tout le monde à se soumettre à ses ordres! Glorifiant son courage, son intelligence, qualités qu'il possède, suivant lui, au plus haut degré qu'aucun autre individu sans exception (!) il dit en propres termes "que le général Jackson a été le plus grand homme qu'aucun Grec, Romain, &c."

C'est ce même M. Dean qui s'est fait déjà remarquer par un discours incroyable sur le bill allouant à la veuve de feu le général Harrison le salaire qu'aurait eu son mari pendant un an, et qui sans respect pour la mémoire de cet illustre patriote reproduisit toutes les odieuses calomnies soulevées pendant la campagne électorale de 1840. D'où le nom de Hyène lui est resté.

M. Peyton, le membre élu dans le propre district du général Jackson, parle en termes convenables du vieux général et de sa gloire militaire. Il votera pour le bill remboursant l'amende, mais en faisant cela, il ne veut pas consentir à descendre dans une tombe pour y noircir la mémoire de celui qui l'occupe. Il soutient que la soumission du général Jackson à la décision de la Cour est l'acte le plus glorieux de sa vie, et que ceux qui voulaient lui faire rendre une somme ainsi payée n'étaient pas ses vrais amis; qu'ils sacrifiaient la renommée du vieux général pour avancer les intérêts d'un homme qui, n'ayant nulle valeur personnelle, avait vécu jusqu'à présent, comme une plante parasite, de la substance d'autrui.

En somme, le discours de M. Peyton, logique et vigoureux, quoique extrêmement simple, est la plus complète réfutation des amplifications des partisans de la mesure, et contient la plus sévère appréciation qui se puisse faire de leurs doctrines et surtout de leurs motifs. Et il a fait d'autant plus d'effet qu'il parle au nom du district de l'Hermitage.

Je tiens d'un membre du comité chargé d'examiner la convenance de modifier les réglemens, qu'il a laissé la fameuse 21e section, et simplifié les autres autant que possible.

On pensait aussi que la nomination de M. Spencer serait envoyée au Sénat aujourd'hui ou demain.—Elle n'a pas été envoyée aujourd'hui.—La confirmation de la nomination de MM. Porter et Henshaw, comme secrétaires de la guerre et de la marine, trouvera quelque opposition, bien que je pense qu'elles seront finalement approuvées.

On parle de M. Wise comme successeur de M. Waddy Thompson, quoique la chose soit fort douteuse. Suivant un autre bruit, M. Henshaw serait nommé secrétaire de la trésorerie, et M. Wise secrétaire de la marine. Ce dernier fait surtout, n'est qu'un bruit, à ce que j'apprends.

Les nominations de Cushing et Proffit seront constamment rejetées, de même que les sénateurs ne changent d'avis. On ne met pas en doute la capacité de M. Cushing pour la place qu'il occupe actuellement; mais son fameux discours où il mettait la faveur du président à prix, et sa désertion de son parti et de ses principes pour obtenir des places, sont des "faits" que les sénateurs ne sauraient méconnaître.

Je tiens de bonne source que M. Webster a écrit, ou écrira, sous deux ou trois jours, une lettre en réponse à quelques amis du New-Hampshire, qui lui proposaient de le nommer candidat à la présidence; lettre dans laquelle il refusera la nomination, et s'engagera à soutenir le candidat choisi par la convention nationale des démocrates-whigs. Il indiquera aussi très clairement quel sera le choix de la convention, sans toutefois le nommer. Cette lettre sera agréable au moins à ses amis. HAWK EYE.

RAPPORT OFFICIEL
DE LA
CHAMBRE DES REPRESENTANS.

MERCREDI, 10 janvier 1844.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement. L'appel nominal constate la présence de 37 membres.

Un congé de quelques jours est accordé à M. Ratliff.

M. Brewer présente un mémoire des membres du jury de police de la paroisse des Rapides, réclamant de la Législature une loi pour punir les abus de confiance dont se rendent coupables les receveurs des deniers publics. Le mémoire est référé au comité judiciaire.

M. Fluker présente une résolution pour nommer un comité spécial de cinq membres, à l'effet de s'enquérir s'il ne serait pas nécessaire d'établir une quarantaine à la Nlle. Orléans.

M. Winchester croit que la corporation de la Nlle. Orléans est revêtue de ce pouvoir.

M. Brewer dit que si la corporation n'exerce pas ce pouvoir, la Législature doit prendre l'initiative. La résolution, après tout, ne peut faire aucun mal.

La résolution est adoptée.

M. Selby, ainsi qu'il en a précédemment donné avis, présente un bill pour rapporter certains actes y énumérés. Le bill est référé à un comité spécial composé de MM. Selby, Rogers et Brou.

M. Stillé présente un bill pour la création d'un nouveau district électoral dans la paroisse Sabine, un autre acte concernant les juges de paix de la même paroisse, un troisième relatif aux élections de la dite paroisse, et enfin un quatrième pour réorganiser les districts du jury de police dans la paroisse de Natchitoches.

M. Briant introduit un bill pour amender la charte de l'Eglise Catholique Romaine de St. Martinville.

M. Ferret introduit un bill pour amender l'acte concernant l'abolition de l'emprisonnement pour dettes. Référé au comité judiciaire.

M. Claiborne, d'un comité spécial, introduit un acte pour créer un nouveau juge associé de la Cour de Cité de la Nlle. Orléans.

M. Phelps annonce qu'il présentera un acte pour amender l'acte qui crée la paroisse Franklin.

M. Morgan annonce qu'il présentera un acte pour autoriser les jurys de police des différentes paroisses à établir des districts électoraux.

M. Nicolas annonce qu'il présentera un acte pour accorder de nouveaux pouvoirs au jury de police de Lafourche Intérieure.

M. Perkins annonce qu'il présentera un bill relatif à la compagnie des Artilleurs de Lafayette.

M. Brewer introduit un acte pour augmenter les revenus de l'Etat et étendre le droit de suffrage. M. Brewer en demande le renvoi à un comité spécial. Son seul but est d'obtenir l'extension du droit de suffrage avant les prochaines élections de 1844. Dans cette vue, un comité spécial pourrait s'occuper particulièrement du bill et le présenter sous une forme convenable.

M. Bordouquié demande que le comité se compose de sept membres. La motion prévaut et l'Orateur nomme les membres qui doivent composer le comité.

M. Brewer donne avis qu'il soumettra une motion pour amender la 23me règle de la Chambre, de manière que les messages, communications, etc. soient pris en considération avant la présentation ou l'annonce de la présentation d'aucuns bills.

L'Orateur soumet à la Chambre une communication qui accorde aux membres de la Législature, les priviléges attachés aux membres composant le collége de médecine. Acceptée.

Ordre du Jour.

La Chambre s'occupe d'une résolution du Sénat pour nommer un comité des deux Chambres, à l'effet de prendre en considération cette partie du message du gouverneur qui a trait à la Convention, et aux temps et lieu de sa convocation. La résolution subit une première lecture.

Un autre message du Sénat qui enjoint au trésorier de fournir un état détaillé des allocations faites aux différents colléges, les sommes qui leur ont déjà été payées, etc., est pris en considération et lu une première fois.

La seconde lecture de l'acte relatif aux constructeurs de bâtimens à la Nouvelle Orléans, est ajournée à cause de l'absence de M. Hunt.

L'acte pour abolir la place de conservateur des hypothèques dans la paroisse de Natchitoches est pris en considération section par section et adopté après une seconde lecture.

L'acte pour réduire le taux de l'intérêt conventionnel est à sa seconde lecture.

M. Selby fait tout d'abord observer que l'usure ne résulte que des prêts d'argent.

M. Brewer dit que son intention, en présentant le bill a été d'empêcher que l'on demandât jamais plus de sept pour cent d'intérêt. Si l'on ne défendait que l'usure qui résulte des prêts d'argent, les capitalistes pourraient aisément éluder la loi en prêtant à un taux usuraire sur le café, le sucre, les marchandises, etc. Son opinion sur la nature de l'intérêt conventionnel n'a pas toujours été la même, et ce n'est qu'après avoir mûrement réfléchi qu'il a changé d'avis. Ce changement d'opinion est dû à ce qu'il voit tous les jours autour de lui. Il croit fermement que l'embarras financier où se trouve la population résulte en grande partie des intérêts exhorbitans réclamés par certaines personnes. Il est vrai que le taux le plus élevé toléré par la loi est de 10 pour cent, mais ce taux est devenu universel. Les produits de notre sol commandent des prix très réduits, et rien ne justifie des emprunts à un taux aussi élevé. Cet usage est préjudiciable aux intérêts du prêteur comme à ceux de l'emprunteur. L'effet du bill ne pourra être que salutaire; il forcera les capitalistes à employer leurs fonds à l'achat d'immeubles qui acquerront par là une nouvelle valeur.

Dans l'état actuel de la loi, les propriétés ne peuvent que perdre de leur valeur, car les capitaux prêtés à un taux exhorbitant offrent de grands bénéfices. Le capitaliste refusera de pousser aux enchères, parce qu'en prêtant son argent à gros intérêt, et en réduisant l'emprunteur aux abois, il est sûr d'obtenir à la fin une propriété aux conditions qu'il dictera lui-même.

M. Winchester estime que le bill est d'une trop haute importance pour qu'on s'en occupe à la hâte. Il en demande le renvoi au comité judiciaire.

M. Selby partage l'avis de M. Winchester. Si l'on exige actuellement l'adoption du bill, il se verra contraint de donner un vote pour le rejet. Il désire avoir le temps d'examiner le bill.

M. Brewer dit que le bill introduit l'année dernière et qui a été discuté et rejeté, diffère quelque peu de celui présenté cette année. Ce dernier ne propose nullement la forfaiture totale de la dette dans le cas où des intérêts usuraires seraient exigés, mais seulement la forfaiture totale de ces intérêts. Renvoyer le bill à un comité serait en ajourner indéfiniment l'adoption. Le bill de l'année dernière a été référé au comité judiciaire, et il a été rejeté à une forte majorité. Il sait d'avance quel sera le sort du bill, si on le réfère à ce comité, et il s'oppose en conséquence à la motion.

M. Ogden était sur le point de faire à M. Winchester les mêmes observations que M. Brewer. Il s'oppose en conséquence au renvoi du bill au comité judiciaire, comme peu convenable. Qu'on le réfère plutôt à un comité spécial. Mais il doit avouer franchement qu'il est opposé à l'objet du bill, comme chimérique. Il est aussi difficile de soumettre à un contrôle les usages du commerce que de lutter contre le vent ou la marée. Ceux qui ont besoin d'argent sont incapables de s'en procurer à moins de 10 pour cent, parce qu'il y a dans cet Etat nulle circonstances qui tendent à affaiblir les garanties offertes par un débiteur. Quand on offre de bonnes garanties, la concurrence à pour résultat de faire baisser le taux de l'intérêt. Mais pourquoi passerions-nous une loi pour nous empêcher d'obtenir ce dont nous avons besoin. Ces considérations le portent à s'opposer au bill, mais il veut être éclairé et réclame conséquemment le renvoi à un comité spécial.

M. Winchester retire sa motion, et consent à référer le bill à un comité spécial.

M. Brewer propose d'abord de déposer la proposition sur le bureau, mais il retire ensuite sa motion et le bill est référé à un comité spécial de cinq membres.

L'acte relatif aux attributions du jury de police de la paroisse Sabine est lu une seconde fois et adopté.

L'acte pour créer un nouveau district pour le jury d'Ouest Baton-Rouge est lu une seconde fois et adopté.

—L'acte pour exempter certaines personnes des Rapides de servir comme jurés est lu une seconde fois et adopté, après quelques mots d'explication de M. Brewer.

L'acte pour autoriser les juges de paroisse de Lafourche Intérieure, de Ste. Hélène, et de Livingston à nommer des greffiers, est pris en considération après avoir subi une troisième lecture.

On propose de comprendre dans le bill les paroisses de Terrebonne, d'Est et d'Ouest Baton Rouge.

M. Ogden s'oppose à l'annexation d'Est Baton-Rouge, parce qu'un bill de cette nature a été rejeté l'année dernière, et il ne voit pas que les circonstances l'aient depuis rendu nécessaire.

Il s'élève à ce sujet quelques débats.

M. Newport remarque que cette proposition lui a été dictée par ses constituans. Il estime qu'en droit le privilége demandé est dû tout autant à sa paroisse qu'à celle de Lafourche ou à d'autres.

M. Ogden propose, pour transiger, que les juges des Cours des Preuves nommeront leurs greffiers quand il faudra les remplacer.

M. Selby partage l'avis de M. Newport. Il ne réclame rien que ce qui est juste et raisonnable. Quand les habitans d'une paroisse réclament unanimement une mesure équitable, il ne voit pas pourquoi on ne la leur accorderait pas. Les membres de la Nlle. Orléans devraient se borner un peu plus à défendre les intérêts de leurs constituans, au lieu de s'occuper de choses qui ne les regardent pas particulièrement. Il a toujours été d'avis que les places étaient créées pour le bien du public et non pas pour celui de quelques individus. Ce principe s'applique à la place dont il est question. Il ne sera jamais empêché de soutenir un principe qu'il croit équitable, dans la crainte de faire perdre leurs places à quelques personnes. M. Selby fait quelques autres observations sur le pouvoir des officiers et leur influence. Il sera toujours en faveur de la division du pouvoir.

M. Wadsworth dit que la question est très importante et que l'on ne doit pas prendre une résolution précipitée. Il peut être bon de diviser le pouvoir, mais si ce principe est poussé trop loin, l'on réduira les officiers à la famine et l'on se trouvera dans l'impossibilité de trouver des hommes convenables pour remplir les places. Que l'on démontre la nécessité de la mesure proposée, avant que la Législature l'adopte. L'on trouve difficilement dans les campagnes des officiers capables, parce qu'en général leurs salaires ne suffisent pas à leur entretien. Il faudrait leur accorder une juste rétribution, et ne diviser les emplois qu'autant que l'employé n'en souffrira pas un trop grand préjudice. Quand on aura démontré cette nécessité, il donnera son adhésion à la proposition.

M. Newport réfère la Chambre à une pétition que lui ont envoyée l'année dernière ses constituans et qui lui enjoignait d'agir comme il l'a fait. Il n'est pas opposé à M. Winthrop, mais il veut obéir à ses constituans.

M. Winchester approuve le compromis de M. Ogden. Les greffiers des Cours de District sont nommés pour tout le temps où leur conduite est irréprehensible, mais la loi ne donne aucun pouvoir de nommer des greffiers pour les Cours des Preuves. On devrait passer une loi générale. Il désire que le bill soit référé au comité judiciaire et que l'on formule une loi générale autorisant les différentes paroisses de l'Etat à nommer des greffiers.

M. Nicolas est d'avis que l'on ajoute seulement un amendement au bill à l'effet de conférer les pouvoirs nécessaires aux juges des différentes paroisses.

Une discussion ultérieure s'engage entre MM. Brewer, Winchester et Ogden.

La motion de renvoi est rejetée. M. McRea demande le renvoi à un comité spécial—Rejeté.

Les amendemens proposés par MM. Clark et Newport sont adoptés et le bill passe.

L'acte relatif aux attributions des jurés de police des paroisses Carroll et Madison est lu une troisième fois et passe.

L'acte pour étendre le terme de la Cour du 9me. district judiciaire dans la paroisse Carroll passe après une 3me. lecture.

La résolution du Sénat pour nommer un comité des deux Chambres, auquel serait référé le sujet de la Convention est, sur motion de M. Winchester, déposée indéfiniment sur le bureau.

Une motion pour l'ajournement est adoptée par 27 voix contre 12.

CONSEIL GENERAL.

Séance de Jeudi 11 janvier 1844.

Le Conseil devait s'assembler ce jour conformément à l'ajournement.

Une demi heure après l'heure fixée, le Conseil n'étant pas en quorum, MM. F. Benson et W. H. A... étant seuls présents, le Conseil s'est ajourné à lundi, 15 janvier courant, à 5 heures P. M.

JH. REYNES, secrétaire.

OFFICIEL.

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR,
Avec l'avis et le consentement du Sénat.
POUR LA PAROISSE CLAIBORNE.

James J. Thompson, Coroner.
Wm. D. Copes, Notaire Public.
Simon Mabury,
Robert J. Anderson,
Bannister Estes, } Juges de Paix.
Wm. C. Martin,
James D. Cannon, Juge de Paix pour la paroisse des Natchitoches.
Nouvelle-Orléans, le 11 janvier 1844.

SECONDE SESSION—SEIZIEME LEGISLATURE.

JOURNAL DU SENAT.

MARDI, 9 Janvier 1844.

Le Sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présents: MM. Félix Garcia, président: Armant, Bernard, Carter, Davidson, Hoa, Lacoste, Ledoux, Lewndan, Marshall, Morse, Sparrow, Thibodaux et Walker.

M. Hoa a présenté la résolution suivante:

Résolu que le trésorier de l'Etat soit requis de fournir, aussitôt que possible, au Sénat et à la Chambre des Représentans, un état correct et détaillé des allocations faites par l'Etat en faveur des divers colléges établis dans la Louisiane; de porter séparément les sommes qui ont déjà été payées à chaque collége, et celles qui sont dues, et de mentionner dans ledit Etat, les diverses lois en vertu desquelles ces sommes ont été payées.

Sur motion et après dispense des règles, la dite résolution a subi sa seconde et sa troisième lecture et a été adoptée.

M. Carter a donné avis qu'il présenterait un bill intitulé:

Acte pour amender l'acte intitulé: acte pour déterminer la manière de nommer les électeurs du président et vice-président des Etats-Unis par cet Etat, approuvé le 2 février 1829.

Et acte pour amender l'acte intitulé: Acte pour établir un tarif des *frais* de justice pour l'Etat de la Louisiane.

M. Bernard a donné avis quel présenterait un bill pour transporter le siége du gouvernement à Baton Rouge.

M. Davidson a donné avis qu'il présenterait un bill intitulé:

Acte pour retrancher les dépenses de l'Etat et réduire le salaire des officiers publics de l'Etat.

Conformément à l'avis qu'il en avait donné, M. Davidson a présenté un bill intitulé: Acte pour autoriser le gouverneur de l'Etat de la Louisiane à vendre les terres publiques appartenant à l'Etat de la Louisiane.

Ce bill a subi sa première lecture, et sur motion la seconde lecture a été commencée, et

Sur motion de M. Hoa, l'impression en a été ordonnée, et en même temps référé au comité judiciaire.

La résolution de la Chambre ordonnant certains travaux à faire sur la route conduisant du Bayou Grosse Tête au débarcadère de Dewall, par les gens de couleur condamnés aux travaux forcés, a subi sa première lecture.

M. Hoa a obtenu la permission de présenter sans en avoir donné avis, un bill intitulé

"Acte pour incorporer les souscripteurs à la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, contre les risques du feu et de la mer.

Ce bill a subi sa première lecture et

Sur motion et après dispense des règles, la seconde en a été commencée et sur motion, il a été référé au comité judiciaire.

Ordre du jour.

Les résolutions référant les diverses parties du message du gouverneur aux différents comités permanens, ont subi leur seconde lecture et ont été amendées.

Sur motion et après dispense des règles, elles ont subi leur troisième lecture et ont été adoptées ainsi amendées.

M. Bernard a présenté une résolution nommant un comité réuni composé de trois membres du Sénat et de —— membres de la Chambre, à l'effet de s'occuper de cette partie du message du gouverneur qui a rapport à l'époque et au lieu où se tiendra la convention de l'Etat.

Cette résolution a subi sa première lecture et

Sur motion et après dispense des règles, elle a subi sa seconde et troisième lecture et a été adoptée.

Le président a nommé MM. Bernard, Hoa et Walker du dit comité de la part du Sénat.

Sur motion et après dispense des règles, le secrétaire a été chargé de soumettre la dite résolution au concours de la Chambre, et la résolution requérant le trésorier de fournir un état correct et détaillé des allocations faites par l'Etat en faveur des divers colléges établis dans cet Etat.

M. Laudry, greffier de la Chambre a informé le Sénat que l'orateur de la Chambre avait signé les résolutions enrôlées du Sénat donnant des instructions à nos Sénateurs et représentans au Congrès, relativement aux esclaves transportés de force au Texas, et invitant nos sénateurs et représentans au Congrès à user de tous leurs efforts pour obtenir un règlement des concessions de terres faites par les gouvernemens Français et Espagnols.

Le greffier de la Chambre a aussi informé le Sénat que les membres de la Chambre étaient prêts à recevoir les membres du Sénat, dans la salle de leurs séances, à l'effet de compter les voix données à l'élection de juillet dernier, pour convoquer une convention.

Sur motion de M. Davidson, le Sénat s'est transporté dans la salle des séances de la Chambre.

L'appel des membres des deux Chambres ayant été fait, il a paru que

13 Sénateurs
40 Représentans

étaient présens.

Total 53

Le secrétaire du Sénat et le greffier de la Chambre ont procédé à compter les voix.

Le résultat a été comme suit.

Paroisses.	Pour la Convention.	Contre la Convention.	Total.
Plaquemines à donné	266	80	346
St. Bernard,	12	155	167
Orléans (city)	1453	852	2305
Algiers,	52	7	59
Jefferson,	260	105	365
St. Charles,	54	64	118
St. Jean Baptiste,	81	99	180
St. Jacques,	153	120	273
Ascension,	147	87	234
Assomption,	177	118	295
Lafourche intérieure,	108	239	347
Terrebonne,			339
Iberville,			381
Ouest-Baton Rouge	180	101	281
Est-Baton-Rouge,	434	55	489
Est Féliciana,	443	23	466
Ouest Féliciana,	365	60	425
Ste. Hélène	272	21	293
Livingston.	196	00	196
Washington,	276	6	282
St. Tammany,	201	9	210
Pointe Coupée,	105	17	122
Ste. Marie,	232	108	340
St. Martin,	314	94	408
Lafayette,	450	9	459
St. Landry et Calcasieu	636	208	844
Rapides,	746	22	768
Natchitoches,	729	16	745
Caddo,	182	6	188
Claiborne,	328	8	336
Union,	305	1	306
Ouachita,	341	16	357
Caldwell,	210	00	210
Catahoula,	317	8	325
Avoyelles,	251	6	257
Concordia,	91	28	119
Carroll,	187	3	190
Madison,			
Franklin,	144	00	144
De Soto,	172	00	172
Sabine,	381	00	381
Tensas,	38	22	60
Total,	11329	2567	13896

Le Président du Sénat annonce à la Législature que le nombre total des voix données à la dernière élection s'élèvent à treize mille huit cent quatre-vingt seize—desquelles, onze mille deux cent vingt neuf ont été données en faveur d'une convention, et deux mille sept cent soixante sept ont été données contre une convention, laissant une majorité de huit mille quatre cent soixante deux voix en faveur d'une convention.

Sur motion de M. Morse le Sénat est rentré dans la salle de ses séances.

Sur motion, le Sénat s'est ajourné à demain à 11 heures A. M.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

VENDREDI, 5 janvier 1844.

La Chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion, un congé de quelques jours a été accordé à M. Howell.

M. O'Bryan a présenté une résolution invitant nos sénateurs et représentans au Congrès à faire tous leurs efforts pour obtenir l'annexation du Texas aux Etats-Unis.

La résolution a été lue une première fois et sur motion, référée à un comité spécial de sept membres.

L'Orateur a nommé M. O'Bryan, Taylor, Voorhies, Brewer, Couvillon, Fluker et Blanchard dudit comité.

M. Musson, de la part du comité d'agriculture, manufacture et commerce auquel avait été référée l'invitation de l'Association d'agriculture de la Louisiane, a présenté la résolution suivante, qui fut adoptée, plus une résolution additionnelle présentée par M. Clark: Résolu que la Chambre des Représentans regrette de ne pouvoir pas accepter l'invitation de l'association d'Agriculture de la Louisiane, se trouvant dans l'impossibilité d'assister à la foire qui doit se tenir dans la ville de Baton Rouge le 18 de janvier 1844, que la Chambre en apprécie l'importance, l'utilité et sympathise aux succès et aux efforts patriotiques et honorables d'une association qui tend à donner à la Louisiane un rang aussi élevé par sa civilisation et ses améliorations, que celui qui lui a donné dans les armes le brillant fait d'armes dont l'anniversaire a été choisi pour l'ouverture de la foire.

Résolu que le greffier est requis d'envoyer une copie de ladite résolution au président de l'Association. Les membres dont les noms suivent ont informé la chambre qu'ils présenteraient sous peu les bills suivans:

M. O'Bryan—Un acte intitulé: acte pour venir au secours de Félix O'Neil et autres.

M. Stillé—Un acte pour créer un district additionnel d'élection dans la paroisse Sabine.

Un acte relatif aux qualifications des membres du Jury de Police et assesseurs de la paroisse Sabine.

M. Fluker—Un acte amendant le Code ...

M. Selby—Un acte pour permettre ... d'un jury ... la paroisse Tensas, ... partir de la paroisse Concordia ...

M. ... ont donné, à ... suivant: